
BAPE-25.1

Référence:

25. Autres

Demande ou Question:

25.1 Dans votre document, vous convenez que les dommages causés à la route seront défrayés par le promoteur, comment les dommages seront jugés et est-ce qu'une entente a été signée avec la municipalité ?

Réponse:

Une des premières initiatives d'Énergie Cacouna est de préciser des routes pour le transport et la livraison d'équipement destiné pour le site industriel lors de la construction. Cette mesure permettra une meilleure identification des dommages qui pourraient survenir. En ce qui concerne une procédure d'intervention, aucunes discussions ne furent entreprises.